



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/59
8 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MAURITANIE (LA)

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|---|---------------|-------------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase I, troisième tranche) | PNUE et ONUDI | Approbation
générale |
|---|---|---------------|-------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJET NON-PLURIANNUEL

Mauritanie (la)

D) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	Approuvé 80° Mis à jour 88° / 93°	Réduction progressive de 67,5 % d'ici 2025

II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2024	6,81 tonnes PAO
---	--------------	-----------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					6,81				6,81

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	20,5	Point de départ des réductions globales durables :	10,67
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	4,01	Restante :	6,66

V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0.63	0,0	0,0	0,63
	Financement (\$US)	96 898	0	0	96 898
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0	0,0	0,0
	Financement (\$US)	0	0	0	0

VI) DONNÉES DU PROJET			2017	2018-2019	2020-2021	2022	2023	2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes d'ODP)			18,45	18,45	13,33	13,33	13,33	13,33	6,66	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			6,60	6,60	5,94	5,94	5,94	6,94	6,66	s.o.
Coûts de projet demandés en principe (\$US)	PNUE	Coûts du projet	150 000	0	0	66 750	0	0	85 750	302 500
		Coûts d'appui	19 500	0	0	8 678	0	0	11 148	39 325
	ONUDI	Coûts du projet	*105 000	0	0	200 000	0	0	0	305 000
		Coûts d'appui	*7 350	0	0	14 000	0	0	0	21 350
Fonds approuvés par le Comité Exécutif (\$US)		Coûts du projet	255 000	0	0	266 750	0	0		521 750
		Coûts d'appui	26 850	0	0	22 678	0	0		49 528
Montants totaux recommandés en principe (\$US)		Coûts du projet							85 750	85 750
		Coûts d'appui							11 148	11 148

*Les fonds ont été transférés du PNUD à l'ONUDI lors de la 88^e réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Mauritanie, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 85 750 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 11 148 \$US pour le PNUE seulement². La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2025 à 2026.

Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement de la Mauritanie a communiqué une consommation de 6,81 tonnes PAO de HCFC en 2024, ce qui est 67 pour cent inférieur à la valeur de référence du pays pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2020 à 2024 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC en Mauritanie (2020-2024, données de l'article 7)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	239,9	238,6	237,0	157,6	123,8	372,73
Tonnes PAO	13,19	13,12	13,04	8,67	6,81	20,5

3. Le HCFC-22 est le seul HCFC importé et consommé en Mauritanie, utilisé exclusivement pour l'entretien et la maintenance de l'équipement de réfrigération et de climatisation, incluant les navires de pêche. La consommation a diminué de 13,19 tonnes PAO en 2020 à 6,81 tonnes PAO en 2024, illustrant les effets combinés de la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC, de la réduction progressive des importations autorisées conformément au calendrier de contrôle du Protocole de Montréal, de la mise en œuvre des activités du PGEH, comme la formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien, et de l'adoption croissante des frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), incluant les hydrocarbures (HC) et les hydrofluorocarbones (HFC).

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la Mauritanie a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2024, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Aucune exportation n'a été déclarée dans les données relatives au programme du pays.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

5. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MESD) de la Mauritanie est le point central de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et est responsable de l'unité nationale de l'ozone (UNO). La Mauritanie a renforcé ses mesures d'application de son décret interministériel de 2017 régissant les HCFC, les HFC et les équipements qui y sont associés. Conjointement avec les douanes et le ministère du Commerce, de nouvelles mesures ont été élaborées pour améliorer le suivi de l'utilisation des HCFC, particulièrement celle des navires étrangers. À partir de juillet 2024, les importateurs devaient tenir des registres de ventes pour les HCFC vendus aux navires étrangers et les autorités portuaires devaient soumettre des rapports trimestriels concernant ces navires et les quantités utilisées. Ces mesures permettent l'amélioration du suivi, de l'octroi des permis et de l'autorisation des quotas.

² Conformément à la lettre du 18 septembre 2025 adressée au Secrétariat par le ministère de l'Environnement et du Développement durable de la Mauritanie.

6. L'UNO, avec le soutien technique du PNUE et d'un expert national, a restructuré et mis à niveau la base de données nationale pour renforcer la gestion des données et la coordination entre les principales parties prenantes nationales concernées par la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de quotas. Le système à niveau facilite le partage d'informations en temps réel entre le MESD, la direction des douanes et d'autres institutions pertinentes. Cette amélioration permet une attribution plus précise et plus efficace des quotas en fonction des besoins vérifiés et renforce les mesures de surveillance et de contrôle quant aux importations et à la consommation des HCFC et des HFC.

7. Un total de 75 agents des douanes et d'application de la loi ont été formés grâce à cinq ateliers menés en 2024 et 2025 sur les codes de système harmonisé (SH) et les règlements sur le contrôle des HCFC. Les agents des douanes ont reçu une formation pratique sur les identifiants de frigorigènes lors de deux ateliers. L'UNO et la direction des douanes sont en train de mettre au point un manuel de formation standard sur les règlements concernant les SAO et les permis à intégrer dans le programme national de formation des douanes dans le cadre de la phase II du PGEH.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. En octobre 2023, 30 ingénieurs et techniciens formateurs (dont sept femmes) ont été formés sur les bonnes pratiques d'entretien, la récupération et le recyclage des frigorigènes ainsi que sur la manipulation sûre des HFC et, entre 2024 et 2025, un total de 90 techniciens des frigorigènes ont reçu une formation sur les bonnes pratiques d'entretien, la récupération et le recyclage des frigorigènes et la manipulation sûre des HC dans sept ateliers organisés partout au pays. L'Association des ingénieurs et techniciens de la réfrigération de la Mauritanie (AREAT) a joué un rôle actif dans la coordination et la supervision de la formation.

9. L'approvisionnement a été amorcé en juin 2024 pour 30 troussees à outils complètes pour la réfrigération et la climatisation³, des unités de récupération et de recyclage, ainsi que de l'équipement pour manipuler les HC afin de renforcer deux centres d'entreposage et cinq centres régionaux de récupération, ainsi que pour la mise sur pied d'un centre d'entreposage central. L'évaluation sur la faisabilité technico-économique du régime de récupération, de réutilisation et de régénération (RRR) des frigorigènes a été amorcée en vue de définir le cadre opérationnel et les exigences de mise à niveau pour les centres nationaux.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. L'UNO, qui fonctionne au sein du MESD, est responsable de la planification, de la supervision, de la surveillance et de l'évaluation de toutes les activités relatives au Protocole de Montréal, le Comité national de l'ozone agissant à titre d'organe consultatif. L'UNO collabore étroitement avec le département des douanes, les importateurs et les distributeurs pour recueillir des données sur la consommation des HCFC. La somme de 10 000 \$US approuvée pour suivre les activités de la deuxième tranche a été décaissée pour les consultants afin d'établir les systèmes de suivi de la consommation annuelle des HCFC et de toute autre substance réglementée (2 500 \$US), pour les déplacements (3 000 \$US), le suivi (3 000 \$US) et d'autres dépenses diverses (1 500 \$US).

Taux de décaissement des fonds

11. En date de septembre 2025, sur le montant de 521 750 \$US approuvé jusqu'ici, 335 481 \$US (64,3 pour cent) ont été décaissés (216 595 \$US pour le PNUE et 118 886 \$US pour l'ONUDI), comme l'indique le tableau 2. Le solde de 186 269 \$US sera décaissé en 2025.

³ Chacune comprenant des outils essentiels pour l'entretien et la récupération en réfrigération et climatisation, comme une unité de récupération de frigorigènes avec des filtres de rechange, des tuyaux, des bonbonnes, une pompe à vide, une balance, un collecteur, un détecteur de fuites et un ensemble complet d'outils manuels et d'accessoires pour la maintenance et la manipulation des HC.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Mauritanie (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total		
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Solde
PNUE	150 000	149 845	66 750	66 750	216 750	216 595	155
ONUDI	105 000	48 386	200 000	70 500	305 000	*118 886	186 114
Total	255 000	198 231	266 750	137 250	521 750	335 481	186 269
Décaissement (%)	77,7		51,5		64,3		

* Sauf les fonds engagés

Plan de mise en œuvre pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre par le PNUE entre décembre 2025 et décembre 2026 :

- a) Réalisation de deux réunions de consultation et de deux ateliers pour 30 participants chacun, y compris des représentants de la direction des douanes du MESD, des importateurs et des associations de réfrigération et de climatisation, axés sur la révision et la mise à jour des règlements nationaux sur les SAO et les HFC, le fonctionnement du système d'octroi de permis et de quotas; les rapports sur les données et la coordination des parties prenantes dans la préparation de la phase II du PGEH; et la consolidation de la base de données afin de faciliter l'échange de quotas interinstitution, d'assurer la distribution équitable fondée sur les besoins des parties prenantes, et de renforcer le suivi et le contrôle de la consommation (PNUE) (10 250 \$US) ;
- b) Organisation de cinq ateliers de formation sur les règlements concernant le contrôle des HCFC et l'utilisation des codes de SH pour 125 agents d'application de la loi, incluant 95 agents des douanes, 15 agents de commerce et 15 inspecteurs de l'environnement (objectif de 10 à 15 pour cent pour la participation féminine) (PNUE) (30 000 \$US);
- c) Organisation de cinq ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération, la réduction des fuites, les techniques sur la récupération et le recyclage des frigorigènes ainsi que sur la manipulation sûre des HC pour au moins 240 techniciens en réfrigération et climatisation (15 à 20 pour cent de participation féminine) (PNUE) (35 000 \$US);
- d) Mise sur pied un régime de récupération et de réutilisation des frigorigènes fondé sur les résultats de l'évaluation de faisabilité techno-économique⁴ (ONUDI) (fonds de la tranche précédente);
- e) Activités de suivi de projet, incluant le recrutement de consultants (3 000 \$US), les déplacements nationaux (3 000 \$US), le suivi (3 000 \$US), et les dépenses diverses (1 500 \$US) (PNUE) (total de 10 500 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation des HCFC

13. À la 95^e réunion, le Comité exécutif a demandé au gouvernement de la Mauritanie de commencer à inclure les types et les quantités de HCFC utilisés par les navires étrangers dans son rapport de données relatives au programme du pays ainsi que celui sur les données déclarées en vertu de l'article 7 à compter

⁴ La liste d'approvisionnement pour tout équipement sera définie selon le résultat de l'évaluation de faisabilité techno-économique qui devrait être finalisée en décembre 2025.

de 2024 (décision 95/20 b) (ii)). Après la demande d'information du Secrétariat au sujet de la mise en application de cette décision, le PNUE a avisé le pays et un commentaire a été ajouté aux rapports de données en vertu de l'article 7 et relatives au programme du pays de 2024 pour indiquer que sur les 123,8 tm consommées en 2024, il est estimé que 36 tm ont été utilisées dans le secteur des pêches et que, de cette quantité, 18 à 19 tm (0,99 à 1,05 tonne PAO) sont estimées avoir été utilisées par des navires étrangers.

14. Le Secrétariat a noté que dans les rapports de données relatives au programme de pays pour 2020, 2022 et 2023, la consommation complète des HCFC du pays a été classée sous « utilisation en laboratoire », alors qu'elle était nulle pour « entretien ». Le même problème est survenu dans le rapport de 2024, mais il a ensuite été révisé par le pays qui a corrigé la consommation « utilisation en laboratoire » initialement déclarée pour « entretien ». Le PNUE a avisé le pays et les données pour 2020, 2022 et 2023 ont toutes été corrigées pour refléter l'utilisation dans l'entretien. Le PNUE, en collaboration avec l'ONU, continuera d'appuyer le gouvernement de la Mauritanie dans la préparation et la soumission des rapports de données en vertu de l'article 7 et relatives au programme de pays.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement de la Mauritanie a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2025 à hauteur de 6,44 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal. Le PNUE a informé le Secrétariat que le gouvernement de la Mauritanie mettra en œuvre une interdiction sur l'importation d'équipement fonctionnant avec des HCFC dans le cadre de la phase II du PGEH, puisque le pays effectue la transition vers les technologies à faible PRP et écoénergétiques.

HCFC utilisés par les navires étrangers

16. En plus de former ses agents des douanes et d'application de la loi sur les codes de SH et les règlements relatifs aux HCFC afin de mieux suivre les importations et les exportations de HCFC, le gouvernement de la Mauritanie a renforcé les mécanismes de contrôle sur les opérations concernant les navires étrangers à l'égard des ventes, de l'achat, de la circulation et de l'usage des frigorigènes. Depuis juillet 2024, les importateurs doivent fournir un registre des ventes pour les HCFC utilisés par les navires étrangers, et les autorités portuaires doivent soumettre, sur une base trimestrielle, une liste des navires ayant accosté détaillant les quantités de HCFC qu'ils ont achetées et utilisées. En réponse à la décision 95/20 b) (ii), le pays a compilé des informations sur les types et les quantités de HCFC utilisés par les navires étrangers en 2023 et 2024, et ces données seront présentées avec la demande pour la phase II du PGEH, en plus de l'étude sur le terrain concernant les utilisations des HCFC par les navires étrangers en 2023, comme demandé par la décision 95/20 b) (i). Le gouvernement de la Mauritanie, par le biais du PNUE, a fourni des données préliminaires sur le HCFC-22 utilisé par les navires étrangers, qui indiquaient que l'entretien des navires de pêche comptait pour environ 56 pour cent, 52 pour cent et 29 pour cent de la consommation totale de HCFC du pays en 2022, 2023 et 2024, respectivement. Le secteur des pêches, historiquement le principal consommateur des HCFC, a enregistré une diminution de 73 pour cent de la consommation (de 132 tm en 2022 à 36 tm en 2024) vraisemblablement en grande partie en raison des flottes étrangères qui adoptent des technologies sans HCFC. Aucune exportation n'a été déclarée dans les données relatives au programme du pays.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

17. Les retards d'acquisition et les problèmes d'approvisionnement mondial ont ralenti la mise en œuvre du volet de l'ONUDI dans le cadre de la deuxième tranche de la phase I du PGEH. Après le transfert des activités du PNUD à l'ONUDI, l'acquisition de l'équipement pour les deux tranches a été consolidée sous une seule commande pour optimiser les coûts, la logistique et la coordination des fournisseurs. La

livraison des trousseaux à outils et de l'équipement en réfrigération et climatisation pour renforcer deux centres d'entreposage et cinq centres régionaux de récupération ainsi que pour établir un centre d'entreposage central est attendue pour décembre 2025. En raison d'une pénurie mondiale d'identifiants de frigorigènes, le budget pour les identifiants (12 000 \$US) a été utilisé pour acheter des outils de remplacement. L'acquisition des identifiants reprendra lorsque les contraintes d'approvisionnement se dissiperont.

18. L'objectif prévu de renforcer deux centres d'entreposage et cinq centres de récupération régionaux et de mettre sur pied un centre d'entreposage central est en cours de révision dans le cadre de l'évaluation de faisabilité techno-économique, qui définira la conception opérationnelle du régime de RRR, incluant la mise à niveau des installations existantes et la mise sur pied du centre de réclamation. Les emplacements finaux et les spécifications des équipements seront confirmés selon les résultats de l'évaluation, en concertation avec l'UNO. Le Secrétariat a rappelé qu'à la 91^e réunion, l'ONUDI a convenu que l'évaluation du fonctionnement du régime de RRR devrait être terminée avant l'acquisition de l'équipement. En outre, si l'évaluation conclut qu'un régime de RRR ne serait pas viable, le pays pourrait rediriger les fonds alloués à l'acquisition de l'équipement pour les centres de formation ou l'approvisionnement d'outils aux techniciens formés. L'ONUDI était incapable de fournir de résultats provisoires pour l'évaluation; les constats seront partagés une fois que l'étude sera terminée en décembre 2025. Il a été convenu que le PNUE et l'ONUDI fourniront, à la 98^e réunion, un rapport sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre des activités restantes dans le cadre de la phase I du PGEH, incluant le résultat de l'évaluation de faisabilité techno-économique.

19. Une fois que l'équipement sera installé et mis en service aux deux centres d'entreposage, aux cinq centres régionaux de récupération et au centre d'entreposage central, la formation sera fournie à au moins 240 techniciens en réfrigération et climatisation sur la manipulation sûre des frigorigènes inflammables, les procédures de récupération et de recyclage, et l'exploitation de l'équipement dans les centres de formation. Cette formation sera coordonnée au programme de formation des techniciens du PNUE et l'UNO la coordonnera avec les centres pour encourager la participation des femmes. Les cours seront donnés par des formateurs nationaux certifiés provenant d'associations professionnelles en réfrigération et climatisation et les instituts de formation qui ont précédemment été formés dans le cadre du PGEH.

Plan de mise en œuvre pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

20. Pendant la troisième tranche, le gouvernement de la Mauritanie continuera de consolider le système de la base de données en complétant l'intégration des fonctions de partage de données et en s'assurant de l'interopérabilité entre les agences concernées. Une séance de formation pour le personnel de l'UNO sur l'exploitation et la maintenance du système d'octroi de permis et de quotas mis à niveau est prévue dans le cadre des efforts continus pour renforcer la coordination interinstitutionnelle et la capacité nationale. La séance sera axée sur la saisie de données, la validation et l'utilisation pratique des caractéristiques introduites dans le cadre du système mis à niveau pour améliorer la supervision et le contrôle des SAO et des HFC.

Mise en œuvre de la politique sur les questions de genre

21. Le gouvernement de la Mauritanie, par le biais de l'UNO, continue de promouvoir l'inclusion des femmes dans toutes les activités du PGEH, en accord avec la politique sur les questions de genre du Fonds multilatéral. Les efforts incluent des campagnes de sensibilisation afin d'encourager l'inscription des femmes dans la formation professionnelle, l'approvisionnement de trousseaux de démarrage aux femmes obtenant des diplômes techniques, la reconnaissance des femmes ingénieures et des techniciennes en réfrigération, ainsi que la promotion active de leur participation aux programmes de formation. Dans le cadre de la troisième tranche de la phase I, la répartition hommes-femmes des participants aux séances de formation pour les agents des douanes et les techniciens en réfrigération et climatisation sera suivie systématiquement, avec un objectif de 10 à 15 pour cent de participation féminine pour la formation des

douanes. Le gouvernement, avec l'appui du PNUE et de l'ONUDI, renforce la diffusion dans les écoles professionnelles et collabore avec l'AREAT pour continuer à promouvoir l'adhésion des femmes, leur visibilité et leur engagement dans le secteur de l'entretien.

Achèvement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

22. Le PNUE a confirmé que la phase I du PGEH pour la Mauritanie sera terminée le 31 décembre 2026, comme prévu au paragraphe 14 de l'Accord révisé à la 93^e réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

23. Le niveau de risque global pour la mise en œuvre du PGEH en Mauritanie est évalué comme étant de faible à modéré. La disponibilité sur le marché des technologies à faibles PRP et les possibles retards d'approvisionnement présentent des risques modérés qui seront atténués par la collaboration avec les fournisseurs, par les réseaux régionaux et par la coordination avec l'ONUDI afin d'assurer une livraison en temps voulu et la formation des techniciens. Les perturbations politiques ou de santé mondiale sont considérées comme un risque faible à modéré et seront gérées par la continuité des opérations au sein du MESD, par le soutien à distance des agences d'exécution et par des modalités de formation souples. La disponibilité des données, particulièrement pour le secteur des pêches, sera améliorée grâce à une coopération renforcée entre les douanes, les autorités portuaires et le ministère de Pêcheries. Le système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC représente un faible risque, puisqu'il est exploité depuis 2017 et qu'il est continuellement renforcé. Pour assurer la viabilité à long terme, les programmes de formation des techniciens et des douanes seront intégrés dans le programme national d'études professionnelles et des douanes, avec des formations de recyclage en continu et la collaboration avec des associations professionnelles.

Conclusion

24. Le gouvernement de la Mauritanie demeure conforme au Protocole de Montréal et à son Accord avec le Comité exécutif, avec une consommation des HCFC pour 2024 déclarée à 67 pour cent sous la valeur de référence. Le pays a renforcé son système d'octroi de permis et de quotas, incluant les exigences en matière de tenue de livres pour les importations et les exportations de HCFC de 2024 afin de mieux comptabiliser l'utilisation des HCFC par les navires étrangers. Le pays a commencé à concrétiser la décision 95/20 b) (ii) en incluant les types et les quantités de HCFC utilisés par les navires étrangers dans ses rapports de données en vertu de l'article 7 et relatives au programme du pays. La base de données pour enregistrer les utilisateurs finaux des HCFC a été restructurée pour améliorer la gestion des données et la coordination entre les parties prenantes nationales. Toute la formation des douanes comprend l'usage des codes de SH, tandis que les techniciens en réfrigération et climatisation sont formés sur le contrôle des HCFC, les bonnes pratiques d'entretien et la manipulation sûre des frigorigènes à faible PRP. Dans le cadre du volet de l'ONUDI, l'acquisition des trousseaux à outils de réfrigération et de climatisation et de l'équipement de récupération accuse des retards en raison des contraintes en matière d'approvisionnement mondial, mais la livraison est attendue pour la fin de 2025. L'évaluation de la faisabilité techno-économique pour le régime national de RRR devrait être terminée en décembre 2025. Les risques de mise en œuvre demeurent faibles à modérés, avec des mesures d'atténuation en place. Le taux de décaissement général pour les première et deuxième tranches de la phase I du PGEH dépassent les 64 pour cent. La Mauritanie devrait achever la phase I du PGEH en décembre 2026 et soumettre la phase II en 2026, comme prévu.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Mauritanie;

- b) De demander au PNUE et à l'ONUDI de fournir à la 98^e réunion, un rapport sur l'avancement dans la mise en œuvre des activités restantes dans le cadre de la phase I du PGEH, incluant le résultat de l'évaluation de faisabilité techno-économique expliquant si le régime national de récupération, de recyclage et de récupération pour la Mauritanie serait viable ou non, le cadre opérationnel pour le régime et ses liens avec les centres de récupération existants ainsi que l'équipement à acquérir.

26. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Mauritanie et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2026 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	85 750	11 148	PNUE